

## Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

### **Arrêté du 4 octobre 2016 portant affectation d'un chef de mission de contrôle général économique et financier à la mission de contrôle des activités financières**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 615-1, D. 615-2 et D. 615-8;

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup>;

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup>;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrête:

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Emmanuel CHARRON, chef de mission de contrôle général économique et financier, est affecté à la mission de contrôle des activités financières.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 4 octobre 2016.

Pour le ministre et par délégation :  
*La chef du service*  
*du contrôle général économique et financier,*  
I. ROUX-TRESCASES